

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL176

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

### ARTICLE 15

À la seconde phrase de l'alinéa 22, supprimer le mot :

« membre »

et les mots :

« responsable de l'examen de la demande d'asile ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.